MODALITES D'INSCRIPTION

❖ Horaire des cours d'Aïkido et de Self Défense Féminin:

COURS	Enfants	ADULTES	SELF DEFENSE
LUNDI	18h30-19h30	20H00-21H30	
MARDI			19H00-20H00
MERCREDI		19H00-20H30	
JEUDI			
VENDREDI	18h30-19h30	20H00-21H30	
SAMEDI			
DIMANCHE			

❖ Tarifs pour la saison 2017/2018

Les tarifs comprennent le prix de la licence, de l'assurance et des cours.

- 60 €uro pour le Self Défense Féminin
- 110 €uro pour les Enfants
- 150 €uro pour les Adultes (enfants âgés de plus de 12 ans révolus)

Les coupons sport **ANCV** et les chéquiers « **Jeunes en sport** et **Jeunes en nord** » sont acceptés.

Une réduction famille est accordée pour un montant global de **30 €uro** sauf pour le Self Défense Féminin.
(Exemple : 2 personnes même famille inscrit = 1 réduction à 30 €, 3 personnes = 2 réductions à 30 €, etc. …)

Toutes les adhérentes de l'Aïkido sont exemptées du paiement de cotisation pour la pratique du Self Défense Féminin.

❖ Modalités d'inscription

Avant toute inscription, vous disposerez d'un essai gratuit.

A l'inscription, tout adhérent devra fournir :

- 2 photos d'identité,
- Un certificat médical autorisant la pratique de l'Aïkido ou du Self Défense Féminin ou l'attestation à remplir pour ceux qui ont au moins une année d'inscription.
- Le paiement de la cotisation (Espèce ou 1 à 6 chèques maximum le jour de l'inscription, 2 chèques maximum pour le Self Défense Féminin). Attention le premier chèque doit être d'au moins 36 €uro et 26 Euro pour les enfants de -14 ans (montant de la licence FFAB).

Afin d'optimiser l'organisation et le suivi du dossier de chaque adhérent, toute inscription ne sera définitive que si tout le dossier est complet.

❖ Licence

Chaque adhérent fera l'objet d'une adhésion auprès de la **FFAB** et obtiendra une licence sous forme de passeport qu'il présentera lors de sa participation éventuelle aux stages
Pour le Self Défense Féminin, une adhésion auprès de la **FFAB** sera sous forme d'un numéro de licence qui est l'assurance de la discipline.

IMPORTANT: Votre inscription, après avoir effectué votre séance d'essai, sera définitive et ne pourra se voir remboursée ni en totalité ni partiellement (ou prorata).

Le président,
Poulain Joël